

Réunion du 8 novembre 2023

Procès-verbal N° 12

Présidence M. B. MAY

Présents : MM. JC. PIBOIN, L. ERAY, G. MARTIN

Excusés : Mme P. BEAURENAUD, M. M. PINGUET

COMPÉTITIONS MASCULINES

RAPPEL : à compter du 4 novembre 2023 et jusqu'à fin février 2024, les rencontres seront programmées à 14h30 et les levers de rideau à 12h30.

INFORMATIONS

. Planning de journée

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au mardi (minuit). La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

. Correspondance

Toute correspondance émanant d'un club devra être rédigée par le biais de l'adresse mail officielle de ce dernier pour être prise en compte.

Terrain impraticable

Pour toute déclaration de terrain impraticable, il convient de se référer au règlement figurant dans l'annuaire du District. **SAUF POUR LES COUPES DÉPARTEMENTALES.**

Toute demande effectuée en dehors de ces deux procédures ne pourra être prise en compte. Aussi, lors de la phase aller, et afin de préserver la régularité sportive de la compétition, la commission demande aux clubs d'appliquer la procédure N°1 avec envoi de l'arrêté municipal le vendredi avant 16 heures au secrétariat du District, de manière à pouvoir inverser la rencontre.

Rappel

Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

1 – MATCHS NON-JOUES

Journée du 5 novembre 2023

DEPARTEMENTAL 1

MARZY 1 / GARCHIZY 2 - Match n° 50038.1

Suite arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain de Marzy les 4 et 5 novembre 2023, la Commission reprogramme cette rencontre le 17 décembre 2023. Pas de possibilité d'inverser la rencontre suite à des problèmes de vestiaires.

DEPARTEMENTAL 2 poule A

LA CHARITE 2 / ST PERE 1 – Match n° 50146.1

Suite arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain de La Charité du 3 au 10 novembre 2023, la Commission reprogramme cette rencontre le 17 décembre 2023.

La Commission constate que l'arrêté municipal attestant de l'impraticabilité du terrain est daté du vendredi 3 novembre 2023 et qu'il a été transmis, avec d'autres courriers, le lundi 6 novembre, sans possibilité d'inversion.

Elle demande au club de LA CHARITE de bien vouloir respecter le règlement figurant dans l'annuaire du District pages 131 et 132.

2 – MODIFICATION AU CALENDRIER

Journée du 12 novembre 2023

DEPARTEMENTAL 1

SAINT-PIERRE 1 / CORBIGNY 1 – Match n°50044.1

En raison de l'indisponibilité des installations de SAINT-PIERRE, et compte tenu des contraintes du calendrier, la commission fait application du règlement pages 131 et 132 de l'annuaire et inverse la rencontre qui se jouera à CORBIGNY,
Match retour à SAINT-PIERRE.

DEPARTEMENTAL 2 poule A

FOURCHAMBAULT 2 / COULANGES 2 – Match n°50153.1

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12h00.
Accord de la Commission.

DEPARTEMENTAL 3 poule A

ST PIERRE 2 / GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 1 – Match n° 50305.1

Compte tenu de l'indisponibilité du terrain de SAINT-PIERRE cette rencontre est inversée et se jouera à 14h30 sur le terrain de GARCHIZY FP.

Le match retour aura lieu à ST PIERRE.

Journée du 24 mars 2024

DEPARTEMENTAL 1

CORBIGNY 1 / GUERIGNY URZY 1 – Match n° 50031.2

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au samedi 23 mars à 17h00.

Accord de la Commission.

3 - COURRIEL

- Du club de CHANTENAY

Pris note, rectificatif effectué par le secrétariat.

- De la ville de COSNE/LOIRE

La Mairie, compte tenu du terrain partagé avec le rugby cosnois et du calendrier de ce dernier, est dans l'impossibilité d'accueillir les rencontres du COSNOIS FC aux dates suivantes :

- Dimanche 12 novembre 2023
- Dimanche 03 décembre 2023
- Dimanche 21 janvier 2024
- Dimanche 11 février 2024
- Dimanche 10 mars 2023
- Dimanche 24 mars 2024
- Dimanche 31 mars 2024

4 – CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 4

2^{ème} phase – Deux poules non géographiques :

=> Poule A appelée **ELITE** : elle est constituée des 2 premiers de chaque poule et des 2 meilleurs troisièmes. Ces 8 équipes disputeront la montée en D3 et joueront le titre de champion de la poule ELITE (14 journées).

=> Poule B appelée **CONSOLANTE** : elle est constituée du moins bon troisième et des clubs classés quatrième et cinquième soit 7 équipes qui disputeront le titre de champion de la CONSOLANTE, sans accession (14 journées).

=> Match Aller et Retour

Constitution des poules :

Poule ELITE : TANNAY 1, PREMERY 1, NARCY 1, MARZY 3, SAUVIGNY-SLA 1, CERCY 2, VARZY 2, CHAULGNES 2.

Poule CONSOLANTE : CHATILLON 2, ENT. MOUX-BRASSY 2, GARCHIZY FRANCO PORTUGAIS 2, SAINT-ELOI 2, COSSAYE 2, DRUY-BEARD 2, LUTHENAY 2.

La commission précise que le règlement des compétitions Seniors sera appliqué pour le championnat Départemental 4. Début de deuxième phase dimanche 19 novembre 2023.

5 – COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DEROULEMENT DE LA COUPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

3^{ème} Tour => le 10 décembre 2023

- 17 qualifiés du tour précédent + 7 équipes de R2 + 4 équipes de R3
- Soit 28 équipes

1/8 Finale => le 4 février 2024

- 14 qualifiés du tour précédent + 1 équipes de R1 + 1 équipe de N3
- Soit 16 équipes

1/4 Finale => le 1^{er} mai 2024

- 8 qualifiés du tour précédent

1/2 Finale => le 29 mai 2024

- 4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 16 juin 2024

2 qualifiés du tour précédent

**Les prochains tirages des Coupes du Conseil Départemental,
Féminines et Jeunes se dérouleront
le jeudi 16 novembre 2023 à 18h00
dans les locaux du Siège du District de la Nièvre.**

Les qualifiés en Coupe du Conseil Départemental :

D4 : Narcy.

D3 : Entente Moux-Brassy, Entente Corancy-Château-Chinon-Arleuf, Châtillon.

D2 : Alligny-Saint-Amand, Cercy, Cossaye, Luthenay, Saint-Eloi, Saint-Père.

D1 : Charrin, Château-Chinon-Arleuf, Clamecy, Corbigny, Guérigny-Urzy, Marzy, Pougues.

R3 : Coulanges, ESN 58, Fourchambault, La Machine.

R2 : La Charité, Nevers-Banlay, Nevers-Challuy-Sermoise, Nevers FC, Saint-Benin, SNID, Vauzelles.

6 – COUPE FEMININE

Pour la saison 2023-2024, la **Coupe Féminine est composée d'un total de 14 équipes**.

BRASSY 1 - CHARRIN 1- Ent. CLAMECY/TANNAY 1 - COSSAYE 1 - COULANGES 1 – Ent. CORBIGNY / CHATEAU-CHINON ARLEUF 1 – ESN 58 1 - Ent. POUILLY / MARZY 1 – GUERIGNY URZY 1 – LA CHARITE 1 - NEVERS FC 2 – SNID 1 – ST REVERIEN 1 - VARZY 1

DÉROULEMENT DE LA COUPE FÉMININE

1^{er} tour => le 10 décembre 2023

14 équipes du criterium Féminin

Soit 12 équipes + 2 exempts

1/4 Finale => le 28 avril 2024

6 qualifiés + 2 exempts du tour précédent

1/2 Finale Aller => le 19 mai 2024

4 qualifiés du tour précédent

Finale => le 16 juin 2024

2 qualifiés du tour précédent

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – CRITERIUM FEMININ

COMPOSITION DES GROUPES EN PHASE 2

Poule Elite :

BRASSY 1 - COULANGES LES NEVERS 1 – ENT. CORBIGNY /CHATEAU ARLEUF 1 – ENT CLAMECY/ TANNAY
1 - LA CHARITE 1 – FC NEVERS 2 – SNID 1

Poule Consolante :

COSSAYE 1 – CHARRIN 1 – ENT. POUILLY/MARZY 1 – GUERIGNY URZY 1 – ST REVERIEN 1 – ESN 58 1 –
VARZY 1

La phase 2 du criterium débutera à la date du 12 novembre 2023.

En raison de plusieurs reports de match de la 1^{ère} phase, la commission reporte la 1^{ère} journée de la 2^{ème} phase programmée le 5 novembre 2023 au 31 mars 2024.

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 12 novembre 2023

Critérium féminin phase 2 Poule Elite.

COULANGES 1 / NEVERS FC 2 – Match n°51042.1

Le match initialement prévu à COULANGES se jouera à NEVERS.

Match retour à COULANGES.

Accord des deux clubs et de la commission.

Critérium féminin phase 2 Poule Consolante

ESN 58 1 / POUILLY 1 – Match n° 51063.1

Le match initialement prévu sur le terrain de Dornes aura lieu sur le terrain de Lucenay les Aix.

Accord de la commission.

PROCHAINE RÉUNION LE JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 A 16H30

Le Président
Bernard MAY



Le Secrétaire
Lionel ERAY



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.